

Objet : Commande Publique - Admission candidatures du marché SAD25001 – Système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion – 2025/2029

Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Vu les articles L. 5211-1, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L2125-1-4°, R2121-8 et R.2162-37 à R.2162-51 du Code de la Commande Publique autorisant la passation du Système d'Acquisition Dynamique en appel d'offre restreint avec une phase candidature et une phase offre,

Vu l'arrêté n°2024-053 en date du 25 mars 2024 abrogeant l'arrêté n°2023-094 et donnant délégation à Monsieur Michel CHEVALLIER pour les affaires ayant trait à la commande publique pour la Communauté d'Agglomération Arlysère,

Considérant qu'il y a lieu de faire appel à des prestataires pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion,

Vu l'ouverture du Système d'Acquisition Dynamique du 11 avril 2025 au 11 avril 2029, permettant le référencement des candidats ayant satisfait aux critères énoncés dans le règlement de la consultation,

Vu les dossiers de candidatures présentés par les candidats,

Vu l'examen des candidatures,

Décide

Article 1 : Les entreprises autorisées à répondre aux marchés spécifiques du Système d'Acquisition Dynamique « SAD25001 – Système d'Acquisition Dynamique pour l'achat de véhicules neufs et d'occasion – 2025/2029 » sont :

Pour la catégorie n°01 : Véhicules utilitaires neufs ou d'occasion

1. **ACL AUTO CONSEIL LOCATION** – 344 route de Grenoble – 69800 SAINT PRIEST
2. **ALPES DIFFUSION UTILITAIRES** – 16 rue Joseph Cugnot – 38300 BOUGOIN JALLIEU
3. **JUGAND AUTOS** – ZA de Rubellin – 73730 CEVINS
4. **GARAGE DU LAC – FORD ALBERTVILLE** – 1 route de Grignon – 73200 ALBERTVILLE

Pour la catégorie n°02 : Véhicules légers neufs ou d'occasion

1. **ACL AUTO CONSEIL LOCATION** – 344 route de Grenoble – 69800 SAINT PRIEST
2. **ALPES DIFFUSION UTILITAIRES** – 16 rue Joseph Cugnot – 38300 BOUGOIN JALLIEU
3. **JUGAND AUTOS** – ZA de Rubellin – 73730 CEVINS
4. **GARAGE DU LAC – FORD ALBERTVILLE** – 1 route de Grignon – 73200 ALBERTVILLE

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « Télérecours citoyen » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat et communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 10 juillet 2025

Michel CHEVALLIER

Le Vice-Président

